

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/5/ 53 DOSSIER N°5258	COMMISSION N° 5	CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
--	----------------------------------	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : MISE A DISPOSITION D'UN TROISIEME AGENT DE LA COLLECTIVITE
AUPRES DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA
CREUSE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/5/53 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accepter la mise à disposition gracieuse d'un troisième agent au profit de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- autorise Mme la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n°1 à la convention du 21 décembre 2021 ci-annexé.

RAPPEL DES PROPOSITIONS DU RAPPORT EN OBJET :

Aux termes de la convention du 21 décembre 2021, le Conseil Départemental met gracieusement à disposition de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse deux agents pour assurer son fonctionnement.

Afin de permettre à l'Agence de proposer aux communes, un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'aménagement rural (voirie, bâtiment et aménagement d'espaces publics), un agent du Conseil Départemental assure depuis le 1^{er} novembre 2020 une mission pour le compte de l'agence. Stagiaire de la fonction publique, l'agent concerné ne pouvait, jusqu'à présent, pas solliciter sa mise à disposition de l'Agence. Or, celui-ci est titularisé en qualité d'ingénieur territorial depuis le 1^{er} mai 2022 et a demandé par courrier du 8 juin 2022 sa mise à disposition de l'Agence à compter du 1^{er} juillet 2022.

Dans la mesure où cette mise à disposition permettrait de conforter les effectifs que l'Agence consacre à la mise en œuvre de l'une de ses missions, il conviendrait de compléter, par voie d'avenant, la convention du 21 décembre 2021 par l'ajout d'un nouvel agent.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET